

BRIGANDS

*de grands chemins
dans les Basses-Alpes
de l'an 8 à l'an 13*

JUGGEMENTS
RENDUS PAR
LE TRIBUNAL SPÉCIAL
DU DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES,

EXTRAIT des Registres du Tribunal Spécial, du Département des Basses-Alpes.

• Votre série, vendredi 17 avril 2020 •

Troisième semaine. Acte III :
Les brigands en action

Cinquième épisode



■ Vols et pillages : amasser des trésors



De lourds trésors sont constitués par les brigands d'objets dérobés sur les chemins ou dans les bastides : or, bijoux, monnaie, vêtements, tissus, armes, marchandises, armes, objets divers... Pour exposer le préjudice économique subi, les victimes déclarent aux autorités ce que les brigands leur ont arraché à force de menaces et de violences physiques. Pons, de son côté, énumère aux juges au fil de ses confidences, les biens dérobés souvent encore cachés lorsqu'il avoue dans les bastides des Basses-Alpes et du Var.

Durant la transhumance en floréal an 8 (mi-mai 1800), des bergers venus de Martigues et s'avancant en direction des montagnes pastorales avec 2 000 bêtes, sont délestés par des brigands d'Oraison de 600 francs en numéraire, de leurs vêtements et de leur pain. Un butin dérisoire.

Grâce aux informations livrées par Pons, le détail d'une grande opération est connue, du début jusqu'à son dénouement : le partage du butin. En floréal an 10, sur le chemin de Tavernes à Quinson, sa bande –quinze hommes commandés par Félix – arrête et vole tous les voyageurs qui reviennent de la foire de Saint-Maximin, faisant plus de cinquante victimes. Celles-ci sont délestées de tout ce qui peut avoir une valeur. Louis Vincent, cordier à Quinson, témoigne du vol de toute la marchandise qu'il a achetée à la foire et qu'il transporte au retour sur un cheval :

Un ballot de chanvre dite queue de cheval, un paquet de coton blanc filé, un coupon de toile blanche d'environ cinq mètres, un paquet renfermant deux cents cigales à fumer *, deux saucissons, un ballot de morue et un manteau de drap gris presque neuf.

L'opération terminée, chaque brigand remet l'argent au chef, Félix, qui s'occupe de la redistribution des parts. Ce soir-là, Pons reçoit quatre louis. En revanche, les hommes gardent ce qu'ils ont volé : « le nommé Revest de Trets garda un ballot de chanvre et un paquet de coton qui fut pris à Vincent de Quinson ». Or, selon Pons, Félix connaît Vincent et « deux jours après, il remit ces paquets à son épouse qui vint le rejoindre dans le bois ». En revanche :

Un manteau de drap gris, qui fut pris audit Vincent, resta entre les mains de Laurent Silvy dit le Dur. Quant à la morue, aux saucissons et autres comestibles, nous les mangeâmes dans les bois.

Lors des attaques des maisons de campagne – les bastides –, les brigands pillent les intérieurs, ouvrent les coffres, les armoires, les buffets, détruisent tout et repartent avec les couverts en argent, des vêtements, des draps, des nappes, des serviettes, des mouchoirs... ou, comme à Reillanne, la veste de drap vert dragon d'un époux. Mais, avant la fouille générale, ils prennent soin de dépouiller les femmes, mères ou épouses, des bijoux qu'elles portent. À Sigonce, Geneviève Girard, 28 ans, raconte que les brigands « lui ôtèrent sa croix et ses bagues en la menaçant d'un stylet » ; à Marguerite Chabert, ils « lui enlevèrent les bagues du doigt [...] on coupa l'attache de la croix avec le sabre » ; à l'épouse de Joseph Chauvet à Moustiers : « bagues et boucles d'oreille d'or ».

Les bijoux sont particulièrement recherchés pour leur grande valeur, la facilité à les écouler et à les dissimuler. Lorsque Peyruis est assiégé par les brigands, la garde nationale fouille les maisons suspectes : chez la mère

Gaubert, elle découvre un couvert en argent, des bijoux en or : boucles d'oreille, croix et bague. Elle sera d'ailleurs inquiétée par la justice mais remise en liberté le 19 brumaire an 9 (10 novembre 1800).

Afin de ne pas être accusées de recel, mais aussi pour atténuer la peine que risquent leurs proches qui doivent rendre des comptes à la justice, les épouses de la petite bande de Moustiers se portent auprès du sergent qui commande la force stationnée à Puimoisson et restituent les biens dérobés à plusieurs particuliers. Marguerite Gal « remet quantité d'effets que son mari lui avait dit avoir achetés », Claire Giraud, Marie Courbon et élisabeth Constantin suivent son exemple. Le sergent appelle les victimes. La veuve Arnaud, de la bastide du quartier Saint-Apollinaire sur le terroir de Puimoisson, reconnaît « deux croix en or avec leurs glands en forme de cœur, deux chemises d'homme, un corset, nappes et draps, fusil » ; Antoine Segond, propriétaire : un « tablier d'indienne de femme ; des coupons d'étoffe de soie, de cadis, fusil ».

Comme les brigands sont avarés de confidences devant la justice sur les réseaux qui permettent d'écouler les marchandises volées – mais en sont-ils véritablement instruits par leurs chefs ? –, il est difficile de reconstituer les filières. En revanche, Pons est prolix quand il est interrogé sur les lieux où est caché le produit des rapines, le plus souvent dans des bastides complices où des caches sont aménagées.

Dans le Var, les biens volés au général Bonaparte, à leur retour d'égypte, sont dissimulés dans la bastide de Lambruisse et « consiste en argenterie telle que vaisselle, chandeliers, cafetières de pistolets, couverts d'argent et une pendule de prix ».

Pons précise que :

Ces effets sont cachés à environ cinquante pas loin de la bastide sous la muraille du jardin de la bastide environ trente pas en dessous de cette muraille. Les effets sont dans une urne de terre couverte d'une peau de vache lissée. Ils ont été mis dans un trou pratiqué avec beaucoup de peine avec une espèce de levier de fer dans une sorte de rocaille tendre, à environ cinquante à soixante centimètres de profondeur. On l'avait mis dans une espèce de rocaille afin que le dépôt ne fût pas découvert par la charrue qui n'approche pas de cette rocaille.

Des pièces d'or et d'argent, de la monnaie d'Espagne volée à un courrier, sont protégées par une cache construite à la bastide de Guérin, à Vauvenargues dans les Bouches-du-Rhône. La cache est :

À l'écurie sur la gauche en entrant à la litière, même sous la litière où sont les bestiaux ; pour y pénétrer, il faut écarter avec soin le fumier, surtout vers le milieu de l'écurie au-dessous de la place des bœufs, et enlever un peu de terre dont on peut avoir recouvert une pierre plate d'environ cinquante centimètres carrés qui ferme la cache.

Dans le Var, dans une bastide à proximité du bourg de Pourrières, la cache a été aménagée :

Dans un vieux four dont on ne se sert plus qui est en entrant dans la maison à gauche avant de monter à la cuisine. Pour

découvrir cette cache, il faut pénétrer dans le four et soulever une des pierres du milieu qui sert d'entrée. Cette cache peut contenir six hommes.

La cache placée dans la cheminée de la cuisine de la bastide dite des Pères, près de Saint-Zacharie, conserve « cinq ou six montres d'or, chaînes de montre, une tabatière garnie de petits brillants et autre argenterie ».

Grands seigneurs, les brigands offrent des bijoux aux femmes et aux filles de leurs complices paysans. Réfugiés à la bastide des frères Brunies où ils soupent après avoir dépouillé les cinq passagers d'une voiture qui se rendait à Digne :

Nous donnâmes à leurs trois sœurs des bijouteries, Henriette l'une d'elle qui s'est mariée depuis avec un négociant du village de Saint-Julien le Montagnier, eut une bague et deux boucles d'oreilles ; Pauline et Marie, qui sont encore dans la maison paternelle non mariées, eurent chacune un collier en or et des bagues.

Quant à la « montre à répétition à la sourdine » prise dans la voiture à un homme aux « cheveux presque blancs », elle échut, déclare Pons, à Nicolas Félix, d'Auriol, un ancien de la bande malgré son âge, 26 ans en 1802.

* Au XVIII^e siècle, on disait cigale pour cigare (Paul Antin « Cigales littéraires » dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 3, octobre 1962. p. 338.

4^o. La Bastide dite le grand adroit d'auleterrin d'aparon
de paliers au petit quart d'heure de distance du village
et en avis. tenue a forme par un nommé Dominique
dont j'en suis par le nom de maison d'âge d'environ
Cinquante ans, la femme et du ménage, et trois
garçons et une fille. deux d'iceux garçons etant de
l'age de la Requisition. le troisieme etant tenuit, la fille
est avoir dix huit ans. les brigands etant bien
leurs dans cette Bastide. j'en suis par Siby a l'effet
effets Reués.

5^o. La Bastide de Mr Verre de Pians terrain d'artique
tenue a forme par un nommé François d'acon age de 60 ans
la femme et a peu près du ménage. et trois garçons
dont deux de l'age de la Requisition et maries. le premier
est avec son pere, ainsi que le troisieme d'environ 25 ans
le second est marié hors de ce ménage.
les brigands etant leurs dans cette Bastide. je
n'ai pas connaissance qu'il y ait en l'effet Reués.
le propriétaire de la Bastide n'estant pas complice de
l'alleut quelon faisait aux brigands.

6^o. La Bastide de Roquebonne face a face du village
d'artique et au quart d'heure toujours dans le...

terroir, possédée par les quatre frères Letth —
dont trois sont mariés. Les brigands étoient seulement
deux dans le ménage par deux des quatre frères, savoir
par mari Letth Soutjeunehammador quate et l'autre
Joseph Letth. Les brigands étoient indiqués assés
dans y prédiction par les deux frères qui leur portèrent
deux rivières Encampagne. Il y a plusieurs effets de Reulé
dans cette Bastide. Il doit y en avoir encore aujourd'hui
Crestes consistant en argenterie en monnaie de
monnaie brune en pièces et en dentelles. Les
effets avoient été remis par les deux frères Laniel
de Niam, par Joseph de Niam, Pierre de Niam et
Honoré Letth de Niam. Honoré Letth Saclapari —
il y a une cache dans cette Bastide, elle est au milieu
d'un creux à gauche environ à 5 pas par l'air.
(Fol 9) l'entrée de la cache se trouve à l'air et
elle est couverte par une grande pierre plate d'environ
soixante centimètres quarrés. Pour la découvrir il faut
s'en aller à l'égrenier à l'air suivre à gauche le long
de la muraille et après avoir fait cinq ou six pas
à l'air le sol qu'on a l'attention de tenir de

paire ou du fait on aperçoit alors la pierre qu'on a
jeu par là. Les effets Reulé doivent être dans cette cache

70. La Bastide dite la dernière dans le Bois de Ladarache
au-dessus de Chemin à la grande clairière du Bois tenue à ferme
chez un d'environ 40 à 45 ans. Sa femme est âgée de
même âge. Il a quatre enfans dont l'aîné par l'air environ
vingt ans et le plus jeune dix. Les brigands étoient deux
dans cette Bastide et ils y étoient plusieurs jours. Malgré
il s'y tenoient quant ils venoient de l'achemin. Il y a
plusieurs effets de brigands Reulé dans cette Bastide
Je ne suis pas sûr qu'il y en a encore.

80. La Bastide neuve de Ladarache tenue de Niam par
le milieu du Bois au-dessus de la Bastide de la dernière
tenue à ferme par un homme dont je ne suis pas sûr
qui en est sorti l'année dernière de Niam. Il est âgé
d'environ quarante ans. Il n'est pas marié et n'a pas
quatre mortique au lieu. Les brigands y étoient deux
Je ne suis pas sûr s'il y a des effets Reulé.

90. La Bastide dite le médecin entre St Paul et Sinaissey
et sur le chemin de Niam tenue à ferme par un Français
âgé d'environ cinquante ans. Sa femme est âgée de
du même âge. Il a quatre enfans d'environ 21 ans



► Lundi prochain, le quatrième acte :
Guerre contre les brigands

◀ Extrait de l'interrogatoire du 4 germinal an 11
(28 mars 1803) de Jean Pierre Pons, à Digne, par
Jean Antoine François Guieu, juge délégué.